



# CAHIER DES CHARGES DES MANIFESTATIONS DÉPARTEMENTALES

À RETOURNER POUR LE MERCREDI 28 FEVRIER 2024

## INFORMATIONS GROUPEMENT SPORTIF

Nom du groupement sportif	
Nom et prénom de la personne remplissant ce document	
Numéro de portable	
Courriel	

## MANIFESTATIONS 2023/2024

Manifestations	Dates	Oui*	Non*
Finale coupe / Trophée Sarthe – Jeunes et séniors	Samedi 25 et Dimanche 26 Mai 2024		

\* Cochez la case que vous souhaitez

Ci-dessous les horaires définis. Les catégories seront fixées à l'issue des ¼ de Finales.

### Samedi 25 mai 2024

10h30  
13h00  
15h30  
18h00  
20h30

### Dimanche 26 mai 2024

11h00  
13h30  
16h00

**N'hésitez pas à questionner le Comité de basket si vous avez des interrogations**

## GÉNÉRALITÉS

L'organisation d'une manifestation départementale constitue un événement publicitaire pour l'organisateur et un événement promotionnel pour la ville.

C'est dans le but d'assurer une organisation de qualité, à la mesure de cet événement que l'organisateur, candidat à la réalisation matérielle de cette manifestation, doit s'engager à assumer les charges décrites dans ce cahier des charges.

### 1 – DISPOSITIONS MATÉRIELLES

Le Club organisateur doit disposer, sans partage, de la salle et de ses dépendances durant la période couvrant la ou les journée(s) complète(s) de la manifestation.

#### 1.1 - Structures

Le nombre de vestiaires doit être au minimum de deux s'il y a deux équipes en présence.

À ceci doit s'ajouter un nombre suffisant de vestiaires fermant à clé, avec douches, tables et sièges pour les arbitres des rencontres.

#### 1.2 - Équipements

La salle retenue pour les rencontres devra être équipée d'un appareillage électronique correspondant à la réglementation en vigueur.

Les panneaux, cercles et filets seront réglementaires.

Le Club organisateur devra tenir à la disposition du Comité le compte rendu de la visite légale de sécurité effectuée par les autorités compétentes.

#### 1.3 - Sonorisation

La sonorisation sera assurée par le Club organisateur.

#### 1.4 - Presse

Une table devra être mise à disposition. Accès au courant électrique (rallonge). Prévoir une petite bouteille d'eau par journaliste.

#### 1.5 - Essuyeurs de terrain

Pour chaque rencontre, le Club organisateur devra fournir une personne chargée de ramasser les ballons et essuyer la transpiration sur le sol à l'aide d'un matériel adéquat.

#### 1.6 - Ballons

Le Club organisateur devra fournir aux équipes les ballons nécessaires à la période d'échauffement, ainsi que le ballon de match. Une désinfection sera utile entre chaque match (suivant protocole en vigueur au moment de la manifestation).

#### 1.7 - Bouteilles d'eau

Le Club organisateur fournira des bouteilles d'eau (possibilité 50 cl pour éviter le gaspillage) aux équipes par rencontre et par équipe, ainsi que les bouteilles pour les officiels).

Pour l'écologie, il serait mieux que chaque acteur apporte sa propre gourde ou bouteille d'eau.

## 2 - ACCUEIL DES ÉQUIPES ET DES SPECTATEURS

### 2.1 - Vestiaires

Un vestiaire personnel fermant à clés sera mis à la disposition de chaque équipe pour la rencontre.

### 2.2 - Buvette

Le club organisateur a la possibilité de mettre en place une buvette dont il pourra récupérer les bénéfices.

Pour les finales de coupes : prévoir une collation avec boissons pour les équipes et les officiels (sous forme de coupon), après chaque rencontre.

Les boissons devront être servies dans des verres recyclables.

### 2.3 – Protocole Covid (si protocole en vigueur)

Le club organisateur aura à sa charge, la mise en place d'un contrôle du passe Sanitaire ainsi que le protocole Covid en vigueur au moment de la manifestation. Il devra nommer le référent Covid.

## 3 - DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Les Frais d'arbitrage et officiels de table de marque seront pris en charge par le Comité départemental (seulement pour les arbitres et OTM désigné(e)s par le CD72).

Les bénéfices de la buvette seront entièrement pour le club organisateur.

## 4 - PRESSE

Le club organisateur prendra contact auprès de la presse locale afin de promouvoir la manifestation.

## 5 - DISPOSITIONS DIVERSES

Les détails d'application du cahier des charges et la résolution des problèmes qui viendraient à survenir donneront lieu à une concertation entre les représentants du comité et ceux de l'organisateur.

## FINALES COUPE/TROPHÉE SARTHE JEUNES ET SÉNIORS

Date manifestation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Samedi 25 et Dimanche 26 mai 2024</li> </ul>
Informations générales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les finales se jouent match après match sur un week-end</li> </ul>
Besoins matériels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sonorisation complète (présentation des équipes, annonces, animations)</li> <li>• Table/emplacement pour speaker</li> <li>• Table/chaises pour les représentants du comité</li> <li>• Table/chaises pour les observateurs CDO</li> <li>• Table/chaises pour la presse</li> <li>• Vestiaires arbitres</li> <li>• Vestiaires équipes (4 si possible)</li> </ul>
Organisation à la charge du club	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protocole Covid, contrôle pass sanitaire (si besoin)</li> <li>• Buvette</li> <li>• Accueil des équipes, gestion des vestiaires</li> <li>• Accueil des officiels</li> </ul>
Frais pris en charge par le Comité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais d'officiels</li> <li>• Frais de restauration des officiels et représentants comité (coupons)</li> </ul>
Frais à la charge du Club organisateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collation après chaque rencontre pour les équipes et officiels</li> </ul>
Bénéfices de la buvette	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entièrement pour le club</li> </ul>
Commentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La sono devra être impérativement de bonne qualité avec un son audible pour l'ensemble des personnes présentes dans la salle.</li> </ul>